



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 34561

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la dégradation des relations commerciales entre les collectivités locales et la SNCF. En effet, les collectivités locales travaillent depuis fort longtemps avec l'opérateur public pour le transport des groupes d'enfants. D'usagers prioritaires, ces groupes sont devenus des clients, puis aujourd'hui des « clients bas de gamme » pour lesquels le service rendu ne cesse de se détériorer. Un nouveau pas est franchi puisque la SNCF impose depuis peu aux collectivités le paiement d'acomptes au moment de la réservation. Outre que cette pratique affiche un manque de confiance peu compréhensible à l'égard des collectivités, elle est difficilement conciliable avec leurs procédures administratives de paiement. Elle lui demande d'intervenir auprès de la SNCF afin que cette pratique cesse.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34561

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1528

Question retirée le : 9 mars 2004 (Retrait pour cause de question identique)